

CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE

Bulletin Périodique - 3ème année - N° 56

25/ 9/72

Editeur responsable : J. HOEYENBRUGGE, 290, chée de Louvain, 1300 Wavre.

M... et Cher Membre,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la prochaine réunion du Club qui se tiendra au local habituel le lundi 9 octobre prochain à 20 H.

Au cours de cette réunion :

1) Tombola gratuite.

2) Tombola payante dont voici les lots :

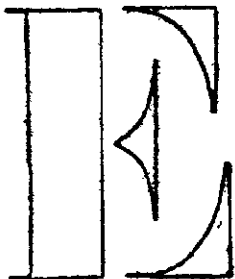
Belgique	Prince Baudouin	438/45	xxx	Cote :	250 F
	Isaye	B.F. 7	Oier j.	" :	(260) F
	Bourdon de la Paix	I24I/42	xxx	" :	55 F
	Gand	I286	xxx	" :	60 F
	Antituberculeux	I307/I2	xxx	" :	70 F
France	Mont St Michel	260	xxx	" :	350 F
	Célébrités	I370/75	xxx	" :	I20 F
Rép.Congo	Lovanium	BF 73 + 524/3I	xxx	" :	320 F
Roumanie	Animaux	2I85/92	xxx	" :	275 F
Saint Marin	USAI047/I947	P.A. 66	xxx	" :	700 F

3) Réalisations inter-membres (voir liste p. 2)

Nous vous présentons entretemps, M... et Cher Membre, nos salutations distinguées.

Le Comité.

Lots Nos	Pays	Timbres Nos	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
I	Belgique	4II/I8	xxx	400	I90	
2		4I8A/426	xxx	30	I5	⊗
3		436	xxx	600	290	
4		437	xxx	600	290	
5		447/54	xxx	250	II5	
6		456/457B	xx	220	80	
7		466/70	xxx	2I0	I00	
8		47I/77	xxx	600	290	
9		477 A	xxx	220	I05	
I0		479/80	xxx	20	I0	
II		484/87	xxx	I30	60	
I2		496/503	xxx	450	2I5	
I3		5I2	xxx	80	40	
I4		5I3/I8	xxx	900	425	
I5		527/3I	xxx	95	45	
I6		532/37	xxx	400	I75	
I7		538/46	xxx	I45	65	
I8		556/67	xxx	240	II0	
I9		B F II signé	xxx	I00	50	x
20		B F I2 signé	xxx	I00	50	x
2I		568/72	xxx	35	I6	x
22		573/82	xxx	I00	48	
23		583/92	xxx	I00	48	
24		593/600	xxx	35	I5	
25		60I	xxx	50	20	
26		602 avec vignette	xxx	200	95	
27		603/I2	xxx	I00	40	
28		6I5/22	xxx	90	40	
29		625/30 (625 xx)	xxx	I00	40	
30		64I/46	xxx	85	40	
3I		647/52	xx	I00	30	
32		66I/69	xxx	I30	45	
33		670/73	xxx	I0	5	
34		690/696	xxx	80	38	
35		697/98	xxx	70	33	
36		699/700	xxx	I5	7	
37		725/27	xxx	25	I0	
38		737/4I	xxx	350	I65	
39		742	xx	225	90	
40		749/50	xxx	45	20	
4I		798/802	xxx	20	I0	
42		803/806	xxx	I90	90	
43		807/I0	xxx	I60	75	
44		8II	xxx	20	I0	
45		8I3	xxx	50	23	
46		832/33	xxx	30	I5	
47		84I	xxx	5	2	
48		842/44	xxx	450	2I5	
49		845/46	xxx	I75	85	
50		847/848/848A/848B	xxx	200	I40	
5I		908	xxx	50	22	
52		909/II	xxx	95	45	⊗



A. DE ROTHSCHILD

n ce temps là... L'honnête et bon Louis XVI, qu'épouvantait la responsabilité de la royauté comme s'il avait eu le pressentiment de sa destinée, dut reculer plus d'une fois devant les moyens de gouvernement que l'usage lui transmettait. On pouvait déjà prévoir que le déficit devait tuer la monarchie; le nouveau roi ne s'occupe des Postes que pour des règlements financiers; partout la question d'argent éclate et s'impose.

Une ordonnance du 17 août 1777 met le revenu des Postes en "régie intéressée", au profit du trésor royal. Mais la régie ainsi créée n'a guère le temps de s'établir ni d'être mise à l'épreuve, car, le 23 novembre de la même année, un arrêt du Conseil afferme de nouveau le revenu des Postes. Le fermage avait une commodité aussi agréable que coûteuse: le fermier donnait de l'argent immédiatement, quitte à tirer de là prétexte pour accroître ses profits.

Le bail de 1777 est pour nous un document fort précieux, car il nous permet de juger quel développement avait pris, depuis le siècle dernier, le transport des lettres et messageries. Il y avait cent et un ans que Louvois avait donné à bail le service de la Poste, sans doute pour son compte personnel, et il en avait exigé annuellement 1.220.000 livres. Le bail de 1777, qui devait prendre fin en 1786, après 9 années, et qui fut plus tard renouvelé pour cinq années, imposait aux fermiers l'obligation de payer au gouvernement 3.800.000 livres, plus l'abandon du cinquième des produits nets, "évalués onze millions au minimum". C'était encore pour l'Etat un bénéfice de 2.200.000 livres.

Deux arrêts du Conseil, en date des 31 mai 1786 et 22 août 1787, fixèrent le mode des chargements postaux et englobèrent dans une même administration la Poste aux Lettres et la Poste aux chevaux. Le bail de la ferme devait expirer à la fin de l'année 1791: un décret du 26 août 1790 maintint ce bail et ordonna qu'il serait exécuté provisoirement jusqu'au 1er janvier 1792, époque à laquelle il serait procédé à la rectification des tarifs, règlements, usages, etc. Vaine précision: les tempêtes allaient emporter à la fois les réformes retardées, les réformes commencées et les abus invétérés.

La loi du 17 août 1791, oeuvre de la Constituante, établit un nouveau tarif des droits de la Poste, et celle du 6 septembre suivant décide que des courriers seront nommés pour desservir diverses routes qui jusqu'alors n'avaient pas été comprises dans le réseau postal.

.../...

La création des départements avait appelé au rôle de chef-lieu plus d'une ville avec laquelle le gouvernement central n'avait jadis aucune raison de communiquer directement. Il n'en est plus ainsi.

La monarchie s'écroule. La Convention proclame la République. L'assemblée redoutable qui après sur elle de gouverner et de sauver la France est malheureusement entraînée d'abord dans les querelles sanglantes des partis; mais il faut lui rendre cette justice qu'elle a commencé le prodigieux travail de restauration si nécessaire au milieu de tant de ruine ! Les gouvernements qui l'ont suivie ont emprunté à ses puissantes études plus de lois et d'institutions qu'ils ne l'ont avoué. La Terreur eut ses monstres, mais à côté d'eux; parmi leurs victimes surtout, on vit de véritables législateurs, dignes d'un milieu plus calme et d'un siècle moins tourmenté.

L'an II, le cinquième jour de thermidor, le service des Postes est mis en régie au milieu de l'agitation où Robespierre va périr.

Un an plus tard (6 thermidor an III), la Convention décrète l'organisation d'une administration générale qui doit remplacer à la fois la Poste aux Lettres, la Poste aux chevaux et les Messageries.

Le Directoire succède à la Convention : un arrêté du 9 vendémiaire an VI afferme de nouveau le revenu des Postes (encore de l'argent immédiat); un arrêt du 3 nivôse an VII et un autre du 20 ventôse interdisent le transport des lettres fait au préjudice de l'Administration. En même temps, ils ordonnent l'insertion au " Bulletin des lois " des arrêts rendus par le Grand Conseil, en 1681, à la requête de Louvois, à l'effet de réprimer les contraventions, hommage tardif rendu au génie administratif du ministre de Louis XIV.

Lorsque Bonaparte, Sieyès et Roger Ducós, nommés consuls, dotèrent la France d'un nouveau gouvernement, leur attention ne pouvait tarder à se porter sur l'imperfection des communications postales retombées dans le désordre. L'anarchie était accrue encore par l'absence de police sur la plus grande partie du territoire : plus d'autorité, plus de surveillance. Le courrier de Lyon est assassiné et dépouillé dans la forêt de Sénart; si on a pu garder des doutes sur les coupables, le crime a été manifeste autant qu'épouvantable. Les " Compagnons de Jésus ", ces malfaiteurs armés, couvrant leurs crimes du manteau de la politique, pillent les convois d'argent de l'Etat. Enfin, les " Chauffeurs " brûlent et dévastent les fermes de la Beauce et de la Sologne. Tels sont les résultats de l'incurie du Directoire pour la sécurité intérieure de la France.

(à suivre)

Pays-Bas (1891-97)

A propos du timbre de 1 g. sur lequel la jeune Reine de Hollande se trouve vieillie, sait-on qu'à l'apparition de la série, la petite Reine Wilhemine se trouvait trop enfant.

Quand on lui soumit les épreuves des nouveaux timbres-poste, elle réclama disant qu'on lui avait fait les cheveux trop courts. Ceux qui présidaient aux dépenses de l'Administration des Postes ne voulurent pas faire les frais d'un nouveau coin et l'on se contenta d'allonger la chevelure. Cette retouche se voit très distinctement sur les timbres en cours, on voit où les cheveux s'arrêtaient primitivement et l'on distingue facilement les boucles qui ont été ajoutées.

La jeune souveraine semble assez difficile à satisfaire.

Chine

Le bleu n'est pas réellement la couleur du deuil en Chine : presque tous les vêtements ont cette nuance, mais le bleu est la marque du deuil sur les lettres, les en-tête, etc ... Toutes les lettres commerciales en Chine portent le cachet de la maison extérieurement, et, généralement, ce timbre ou cachet est en rouge, mais si l'expéditeur est en deuil, il se sert d'encre bleue. La couleur véritable du deuil est le blanc, mais il est évident que l'encre blanche est impraticable. Une lettre portant un cachet bleu ne serait pas délivrée par n'importe quel chinois parce que cela porterait malheur. Pour cette raison, il n'y a pas de timbres bleus en Chine.

Bade

Heureuse innovation : dans le grand-duché de Bade, quand un voyageur désire envoyer un télégramme en cours de route, il lui suffit d'en écrire le texte sur une carte postale ordinaire: il y colle des timbres-poste pour le montant du prix de la dépêche et jette sa carte dans la boîte du bureau ambulante en ayant soin d'y mettre le mot " Télégramme ". Au premier arrêt, l'employé confie la carte au bureau télégraphique et l'expéditeur n'a pas à s'en occuper autrement.

Voilà un système commode et simple, surtout en voyage !